

CREDIT IMMOBILIER : négociez votre assurance de prêt !

Plus que jamais la renégociation de taux est au cœur de l'actualité et l'assurance de prêt est un excellent moyen de faire encore plus d'économie. Pour les emprunteurs qui souhaitent réduire les coûts de leur crédit immobilier la délégation d'assurance est un levier à ne pas négliger. Négocier l'assurance peut représenter jusqu'à 15 % d'économie sur le coût total du crédit.



Malgré une légère hausse, les taux resteront bas jusque fin 2015

Notre analyse du mois dernier concernant l'augmentation des taux de crédit immobilier se vérifie. En effet, plusieurs banques ont augmenté leur grille en Juin 2015, de + 0,10 à + 0,30 points selon les profils. La hausse s'est surtout répercutée sur les profils dits « à petits revenus ». Toutefois, la baisse reste faible, et les taux ne devraient pas augmenter de façon brutale jusqu'à la fin de l'année. 2015 restera une année très favorable aux taux bas ! Et, pour combler une éventuelle hausse de taux, l'emprunteur a tout intérêt à négocier une délégation d'assurance de prêt !



Profitez de la loi Hamon pour changer d'assurance

La loi Hamon autorise à ceux qui ont souscrit un prêt immobilier de bénéficier d'un délai d'un an pour renégocier le coût de leur assurance-crédit. Ils peuvent faire appel à une compagnie d'assurance indépendante si les conditions proposées sont plus intéressantes que l'assurance groupe de la banque.

Depuis le 1^{er} mai 2015, les banques qui refusent les délégations d'assurances doivent motiver leurs refus sur la base des 18 critères définis par le CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier). L'équivalence de garantie est donc désormais encadrée pour permettre aux emprunteurs de choisir librement leur assureur tout en répondant aux exigences de garanties fixées par les banques (parmi les 18 critères).



Si vous renégociez votre taux de crédit, profitez-en pour renégocier votre assurance !

- Une résiliation facilitée : la loi Hamon vous permet de résilier à tout moment dans les 12 mois après signature de votre offre de prêt.
- Des démarches de résiliation simplifiées : le nouvel assureur s'occupe de toutes les démarches de résiliation.

Pour bien comparer les offres d'assurance, il est indispensable de prendre en compte le niveau de garanties des contrats. Pour transférer son assurance de la banque vers un autre assureur, comme le prévoit la loi Hamon, l'équivalence de garanties doit être respectée. Faites appel à un courtier en assurance pour trouver le meilleur rapport qualité-prix de votre assurance.

Découvrez en PJ un comparatif rapide entre le coût d'une assurance emprunteur souscrite auprès d'une banque contre une délégation d'assurance souscrite auprès d'un courtier.

A propos de CREDIXIA : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers, prêts professionnels et assurances. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. Indépendant de toutes institutions financières, CREDIXIA n'a aucune obligation de promouvoir un produit. CREDIXIA est membre de l'AFIB, Association française des usagers des banques, et s'engage à en respecter le code éthique. En 16 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA*
0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet*
Le Meilleur accord sous 15 jours ouvrés
Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques

*Offre réservée pour tout financement d'une résidence principale, secondaire et du premier investissement locatif.